



REGLEMENT INTERIEUR

Afin de préserver la bonne marche du club, quelques règles fondamentales régissent notre association. Il est important de se conformer aux articles suivants :

- Inscription, Résiliation
- Assiduité, Retards, Entraînements
- Compétitions
- Information aux parents

CHACUN EST TENU DE LES RESPECTER. Tout manquement au règlement sera sanctionné, tant pour les gymnastes que pour les parents. Seul le Conseil d'Administration pourra décider du maintien ou du renvoi d'une gymnaste ou d'une famille, **en concertation avec les entraîneurs.**

1 / Inscription, Résiliation

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année dans la limite des places disponibles.

L'inscription est subordonnée :

- Au paiement des frais qui y sont inhérents : frais d'adhésion et cotisation annuelle.
- A la remise d'un dossier d'inscription complet.
- Au paiement de la licence de la Fédération Française de Gymnastique (F.F.G). L'Association du Stade Laurentin GR étant rattachée à cette fédération et dans ce cadre participe à des compétitions pour lesquelles la licence est obligatoire.

Seuls les adhérents à jour de leur cotisation, et remis un DOSSIER COMPLET pourront participer aux cours. Les entraîneurs refuseront systématiquement les gymnastes dont le dossier est incomplet.

Le montant de l'adhésion est un montant forfaitaire non remboursable.

Concernant la cotisation, les adhérents s'engagent pour une année complète. Tous les chèques déposés lors d'une inscription seront donc encaissés aux dates prévues.

Cependant, si une raison grave, indépendante de la volonté de la gymnaste, l'empêche d'assister aux cours, le conseil d'administration de l'association du Stade Laurentin GR statuera au cas par cas sur les possibilités d'un remboursement. **Dans tout les cas la partie licence et assurance FFGym ne sera pas remboursée.**

Il est rappelé que tout trimestre entamé est dû.

En cas d'exclusion de la gymnaste, aucun remboursement ne sera effectué.

2 / Assiduité, Retards, Entraînements

-Les horaires d'entraînement doivent être respectés.

-Les gymnastes doivent **être assidues** et installer les praticables dès leur arrivée.

Il leur est, également demandé, de ranger le matériel et de rouler les praticables à la fin des derniers cours.

L'assiduité consiste pour les gymnastes à être présentes et à respecter les horaires des cours auxquels elles participent. Le manque d'assiduité nuit aux résultats des gymnastes et perturbe le bon déroulement des cours et la vie du club de manière plus générale.

- Les retards doivent être évités. La gymnaste en retard doit se présenter à son entraîneur et se justifier.

En cas d'absence prévisible, la gymnaste ou ses parents devront avertir l'entraîneur dont elle dépend dans les meilleurs délais. **En cas d'absences injustifiées ou de retards répétés, l'entraîneur pourra convoquer les parents de la gymnaste afin d'essayer de trouver une solution pour y remédier.**

- Les parents sont tenus de récupérer leur fille à l'heure.

- Les enfants doivent être accompagnés et récupérés à l'intérieur du gymnase aux heures prévues

- Les parents doivent s'assurer de la présence d'un entraîneur avant de laisser leur enfant dans le gymnase
- Les parents ne peuvent en aucun cas assister aux entraînements. L'entraîneur ainsi que les membres du bureau restent à votre disposition pour répondre à vos questions ou préoccupations
- Lors de chaque entraînement les gymnastes doivent se présenter en tenue de sport bas et haut moulants, chaussettes ou demi-pointes, cheveux remontés en chignon ou en queue haute, pas de bijoux.
- Les gymnastes faisant de la compétition doivent avoir leurs engins personnels
- Le matériel mis à disposition par la commune et par le club se doit d'être respecté
- Les téléphones portables doivent être éteints durant tout l'entraînement. Le club ne saurait être tenu responsable en cas de perte ou de vol.

3 / Compétitions

Dans le cadre de l'affiliation à la Fédération Française de Gymnastique, certaines gymnastes sont amenées à participer à des compétitions. Le calendrier des compétitions est fourni très tôt dans la saison.

Les convocations aux différentes compétitions sont distribuées avec les horaires d'arrivée pour les échauffements des gymnastes et doivent être respectés. Merci de vous y conformer.

- A l'exception des catégories « loisirs », **l'entraîneur se réserve le droit de présenter en compétition toute gymnaste** apte à concourir, sauf contre-indication médicale ou refus des parents d'engager leur enfant en compétition.
- Les gymnastes peuvent concourir en individuel et/ou en groupe. **SEUL L'ENTRAINEUR DECIDE DE LA COMPOSITION DES DIFFERENTS GROUPES ET DU NIVEAU DANS LEQUEL VA CONCOURIR LA GYMNASTE.**

Si l'enfant est dans un cours débutant, il doit se présenter aux étapes correspondantes à son niveau dans l'année (coupes Formations 1, 2 et 3), lui permettant plus tard d'accéder aux compétitions.

- Les gymnastes engagées en compétition, suivront les entraînements, les stages préparatoires obligatoires au tarif de 30€ la semaine et les entraînements spécifiques pendant la totalité du championnat (calendrier sur le site du club)
 - **Certaines charges obligatoires inhérentes aux différentes compétitions sont à la charge des parents :** justaucorps (individuels et/ou d'équipes avec possibilité de location) débardeur (20 €) et/ou veste du club (30 €) à partir des coupes formations, demi-pointes, matériel de coiffure, de maquillage, transports, hébergements, repas. Le Stade Laurentin GR prendra à sa charge chaque engagement de la gymnaste à la compétition

* **Les déplacements** (transport, hébergement, repas) :

1. En compétition individuelle : département, région, zone Sud Est : le déplacement est à la charge des parents.
2. En compétition par groupe : département, région, zone Sud Est : le déplacement est à la charge des parents. Des solutions de groupement pour diminuer les coûts peuvent être mises en place par le club. Un responsable du club pourra s'occuper d'organiser l'hébergement afin que toutes les gymnastes soient ensemble.
3. **Pour les qualifications aux championnats de France, en individuel et/ou en groupe :** les déplacements qui sont hors région PACA sont organisés par le club (transport, hébergement, repas), mais restent à la charge des familles. Possibilité de règlement en plusieurs fois.

Toutes les gymnastes engagées en compétition voyagent obligatoirement avec le club lorsque celui-ci choisit d'organiser des déplacements collectifs. Elles sont également tenues d'en respecter les modalités d'organisation (hébergement / repas / transport / temps libre).

4 / Informations aux parents

- Après confirmation de l'adhésion, l'inscription sera définitive.
 - Les parents attendront leurs enfants à l'extérieur du gymnase.
 - Aucun remboursement ne sera fait en cours d'année
 - Toute année commencée sera due.
 - Un tableau d'affichage (à droite en entrant dans le gymnase) permet aux parents de se tenir informé de la vie du club, des différents événements ainsi qu'éventuellement des annulations de cours dues à l'indisponibilité de la salle.
- La Municipalité étant propriétaire des installations sportives, elle reste donc prioritaire sur l'utilisation des locaux. Certains cours pourront être annulés et d'autres reportés au cours de la saison.

- Une assemblée générale se tient en fin de saison afin de faire le bilan de l'année sportive et de renouveler si nécessaire le conseil d'administration et le bureau.
- Pour participer activement à la vie du club il faut être licencié FFGYM (demander le dossier d'inscription parents).
- **Les parents ne peuvent en aucun cas intervenir lors des entraînements, des spectacles, ni des compétitions. Tout manquement à ce règlement sera sanctionné.**
- **Les gymnastes sont prises en charge par les entraîneurs et les membres du C.A. présents.**
- **Les règles de bienséance et de correction sont en vigueur tant pour les parents que pour les gymnastes, envers les entraîneurs, les membres du C A et toutes personnes et ce sur toutes les installations sportives.**

Pour toutes informations ou autre, vous pouvez joindre :
Mme Séverine RICAUD, Présidente au 06.82.65.47.93
Mme Sylvie GUIGO CORRAL, Trésorière au 06.81.47.53.78
Mme Frédérique TAULANE, Entraîneur responsable au 06.61.82.55.25

Nom et prénom du responsable légal _____

Nom et prénom de la gymnaste _____

Reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engagent à le respecter les points suivants :

- Inscription, Résiliation
- Assiduité, Retards, Entraînements
- Compétitions
- Information aux parents

**Le règlement intérieur est à parapher, à rendre daté et signé
par la famille et la gymnaste.**

Fait à..... Le.....

Signature du responsable légal
(Précédée de la mention «lu et approuvé»)

Signature de la gymnaste
(Précédée de la mention «lu et approuvé»)